

# Bilan 09

Délégation générale à la langue française et aux langues de France

de nouveaux enjeux pour  
le français

Que dans notre pays le ministre de la Culture et de la Communication soit en charge de la langue française n'a pas seulement valeur de symbole : ce choix illustre une idée humaniste de la langue, qui est un outil de communication, certes, mais aussi, et indissolublement, le lieu de vie et de partage de la culture.

Tout en faisant partie des politiques culturelles, dont elle est l'une des dimensions, la politique de la langue est, par nature, transversale. Elle touche tous les domaines de l'activité humaine sur lesquels les pouvoirs publics sont en droit et en capacité d'agir : travail, éducation, santé, consommation, loisirs... La langue française façonne notre quotidien : sa connaissance, sa maîtrise, ses ressources sont nécessaires à l'accomplissement personnel de chacun. « Le moindre solécisme en parlant vous irrite ; mais vous en faites, vous, d'étranges en conduite » dit-on dans les Femmes savantes : mais il est évident que la maîtrise d'une langue claire, riche et précise est une garantie d'harmonie et d'efficacité dans une société civilisée.

C'est la raison pour laquelle nous disposons d'un cadre légal et réglementaire - dont nombre de pays dans le monde s'inspirent qui garantit à nos concitoyens un « droit au français ». Ce cadre, adossé à la loi fondamentale de la République, je veillerai à ce qu'il soit appliqué sans faille, avec le concours et, je le souhaite, la mobilisation de l'ensemble des administrations et des organismes ayant une responsabilité dans ce domaine.

Je n'oublie pas pour autant l'importance qui s'attache à la valorisation de ce patrimoine que sont les langues régionales. Il est de notre devoir de veiller à leur préservation, à leur transmission et à leur présence dans l'espace public, dans le respect de notre Constitution. Je veillerai, pour ma part, à ce que les expressions culturelles et artistiques en langues régionales soient considérées sur un pied d'égalité avec celles qui utilisent la langue française et puissent bénéficier des mêmes concours.

La promotion de la langue française reste au cœur de notre message culturel dans le monde, porteur d'universalisme et de respect des identités. J'ai assigné trois priorités à l'action culturelle extérieure de mon ministère : l'Europe, le monde méditerranéen

et la francophonie. Trois espaces de solidarité et d'échanges dans lesquels il convient de promouvoir l'usage de la langue française, sa capacité à être un instrument de dialogue et de médiation avec d'autres ensembles culturels et linguistiques.

Notre pays s'est engagé résolument en faveur du multilinguisme en Europe, en particulier lors de la présidence française de l'Union au second semestre 2008 : nous devons continuer à militer sans relâche auprès de nos partenaires comme au sein de la Commission pour faire du multilinguisme une priorité partagée.

Les différents chantiers esquissés dans ces lignes seront conduits, sous l'autorité du Premier ministre et conformément aux orientations du Président de la République, sur la base d'une coopération interministérielle étroite. Je serai attentif à ce que les parlementaires y prennent leur part, car ils ont, plus que d'autres, conscience de l'enjeu que représentent la langue française et la diversité linguistique pour le pluralisme et la démocratie.

Le présent rapport dresse un bilan très complet de la situation linguistique de notre pays et de la place du français dans le monde. Il constitue une référence précieuse pour tous ceux que ces questions concernent directement dans l'exercice de leur métier ou de leur fonction, mais aussi pour tous les citoyens soucieux de l'avenir de notre langue. Ce diagnostic est à mes yeux le point de départ nécessaire d'une politique linguistique qui doit être garante du pacte républicain.

Frédéric Mitterrand  
Ministre de la Culture et de la Communication

(avant-propos du *Rapport au Parlement sur l'emploi de la langue française* – septembre 2009)

En application du décret n° 2007-994 du 25 mai 2007, le ministre de la Culture et de la Communication « prépare et met en œuvre les actions qui concourent à la diffusion, à l'emploi et à l'enrichissement de la langue française, ainsi qu'à la préservation et à la valorisation des langues de France ».

Les missions de la délégation générale à la langue française et aux langues de France ont été précisées et confortées par le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication.

L'article 6 de ce décret dispose que « la délégation générale à la langue française et aux langues de France oriente et coordonne les politiques publiques visant à garantir l'emploi de la langue française, à promouvoir son usage et à assurer son enrichissement. Elle leur apporte son expertise et s'assure de leur mise en œuvre. Elle appuie les initiatives privées qui concourent à ces objectifs. Elle veille à inscrire les langues de France dans les politiques culturelles. Elle développe leur observation, encourage leur préservation et contribue à leur valorisation. Elle met en œuvre, conjointement avec les ministères et organisations concernés, les actions de l'État destinées à promouvoir le plurilinguisme, à conforter la place de la langue française dans les pays francophones et à renforcer la diversité linguistique en Europe et dans le monde ».

Ce même texte prévoit, dans son article 1<sup>er</sup>, que la délégation générale est directement rattachée au ministre.

Par ailleurs, le décret n° 2007-999 du 31 mai 2007 prévoit que, pour ses attributions, le ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Co-développement dispose de la délégation générale à la langue française et aux langues de France, au même titre qu'une quinzaine d'autres directions et délégations d'administration centrale.

Dans ce cadre, la délégation générale à la langue française et aux langues de France exerce son action dans les directions suivantes :

- > la garantie d'un « droit au français », dans l'ensemble des domaines auxquels s'applique notre cadre légal (secteurs économique, scientifique, éducatif, culturel, etc.) ;
- > la maîtrise de la langue française, notamment par le soutien aux initiatives visant à faire de notre langue une clé d'accès à la culture ;
- > le développement et la modernisation de la langue française, grâce au travail de recherche en terminologie et en néologie et à la mise en œuvre d'actions visant à renforcer l'appropriation par le public de la terminologie française ;
- > la promotion des langues de France, au moyen d'actions de soutien à la mise en valeur de ces langues dans le champ de la création ;
- > la sensibilisation de la société aux enjeux liés à la langue française, par l'appui aux initiatives qui font de la langue française et de la diversité linguistique un élément clé de l'identité et du rayonnement de notre pays.

Ces orientations structurent l'action de chacune des missions composant la DGLFLF telles qu'elles ressortent de l'arrêté d'organisation du 17 novembre 2009 :

- > emploi et diffusion de la langue française ;
- > maîtrise de la langue française et action territoriale ;
- > développement et enrichissement de la langue française ;
- > langues de France ;
- > sensibilisation et développement des publics.

Par ailleurs, depuis 1999 la DGLFLF a créé en son sein un observatoire des pratiques linguistiques qui a pour objectif de recenser et de rendre disponibles les savoirs relatifs à la situation linguistique en France.

# Emploi et diffusion de la langue française

> L'application de la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française

Afin de veiller dans les meilleures conditions à l'application de la loi, la DGLFLF s'appuie sur un dispositif interministériel. Elle peut également bénéficier du concours d'associations agréées. Elle est chargée de rendre compte au Parlement de l'application de la loi.

## Un cadre interministériel

Le décret n° 96-235 du 21 mars 1996, a placé la délégation générale à la langue française, qui était jusque-là un service du Premier ministre, sous l'autorité du ministre de la Culture et de la Communication.

Pour préserver le caractère global et interministériel de la politique de la langue française, le décret du 21 mars 1996 a prévu la mise en place d'un groupe interministériel permanent présidé par le délégué général à la langue française et composé des représentants des ministres chargés de l'Éducation nationale, des Affaires étrangères, de l'Industrie, des Affaires européennes, de la Culture, de la Recherche, de la Coopération, de l'Économie et de la Francophonie. Ce groupe se réunit deux à trois fois par an. Il s'est progressivement élargi à d'autres ministères ou secrétariats d'État. C'est une instance de veille, d'échange d'informations et de coordination interministérielle.

En dehors des réunions de ce groupe, la DGLFLF entretient des relations étroites avec tous les ministères concernés par la politique du français, notamment avec les différents services du ministère des Affaires étrangères. En outre, elle est liée par une convention, en date du 1<sup>er</sup> août 1996, avec la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), principal service chargé de constater les infractions à la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française.

## Le secteur associatif

La délégation générale agréée tous les trois ans un certain nombre d'associations pour leur permettre d'ester en justice dans les litiges ayant trait notamment à l'information des consommateurs. Les trois associations actuellement agréées en application de l'arrêté du 26 mars 2007 bénéficient à ce titre d'une aide de la délégation générale. Ces trois associations – Association francophone d'amitié et de liaison (AFAL), Défense de la langue française (DLF) et Avenir de la langue française (ALF) – constituent un relais efficace pour l'application de la loi. Elles se sont particulièrement investies en 2009 pour veiller à l'application des textes légaux prévoyant l'usage du français dans les colloques scientifiques organisés sur notre territoire. Elles exercent également leur vigilance sur les situations de discrimination linguistique dans le monde du travail. La DGLFLF appuie, après examen, un grand nombre de leurs observations tant auprès des entreprises, des organisateurs de colloques que des services publics et apporte souvent son concours aux dossiers qu'elles adressent à la DGCCRF.

Sur proposition de la DGLFLF, une mission a été conduite par l'inspection générale de l'administration des affaires culturelles pour contribuer à mieux organiser les relations institutionnelles et de travail entre le ministère de la Culture et de la Communication, et les associations agréées.

## Le monde du travail

Comme l'ont montré différentes études lancées par la délégation générale à la langue française et aux langues de France, les dispositions légales garantissant l'usage de notre langue dans le monde du travail, telles qu'elles figurent en particulier dans la loi du 4 août 1994, sont insuffisamment connues. Or, leur respect est de nature à favoriser l'insertion des salariés dans l'entreprise.

Afin de poursuivre l'observation des politiques et des pratiques linguistiques dans le monde du travail, il a été décidé d'inclure dans l'enquête « Changements organisationnels et informatisation dans l'entreprise (COI) », un questionnaire sur l'usage du français et des langues étrangères.

Cette enquête, menée conjointement auprès de 15 000 salariés d'entreprises de 20 salariés et plus, par le Centre d'études pour l'emploi, l'Insee et la direction de l'animation, de la recherche et des statistiques du ministère chargé de l'Emploi, a été rendue publique en 2008 : ses conclusions figurent dans l'édition 2008 du rapport au Parlement sur l'emploi de la langue française.

Elle a été complétée par une seconde enquête portant sur un échantillon plus réduit de 1 222 agents de la fonction publique d'État, le périmètre retenu ne prenant pas en compte les enseignants, les magistrats et les agents du ministère de la Défense.

Il ressort notamment d'une comparaison entre ces deux enquêtes que les agents des ministères sont moins nombreux (22 %) à devoir lire des documents rédigés en langue étrangère que les salariés des entreprises de 20 salariés et plus (31 %). Les proportions de personnes qui sont gênées par cet usage réceptif de la langue sont en revanche tout à fait comparables dans les deux groupes (environ un quart des personnes concernées). Par ailleurs, les salariés de la fonction publique sont deux fois moins nombreux à s'exprimer (que ce soit à l'oral ou à l'écrit) en langue étrangère que leurs collègues du privé : 13 % contre 25 %. On se forme globalement peu en langues dans les deux secteurs : les salariés interrogés ayant bénéficié d'une formation (60 %) ne sont que 14 % à avoir reçu une formation en langue, ces pourcentages étant respectivement de 67 % et de 6 % pour les agents de la fonction publique d'État.

L'édition 2009 du rapport au Parlement fournit les chiffres et les comparaisons précis de ces deux enquêtes.

### La communauté scientifique

Afin que les sciences continuent de se penser et de s'exprimer dans une pluralité de langues dont le français, le ministère de la Culture et de la Communication a mis en place un fonds de soutien à l'interprétation dans les manifestations scientifiques se déroulant sur notre territoire. Doté de 100 000 € en 2009, ce fonds, dit « Fonds Pascal », a permis de soutenir la mise en



place d'une interprétation dans quelques colloques majeurs de différentes disciplines scientifiques. Ce faisant, il contribue à l'attractivité de notre pays.

Par ailleurs, le ministère de la Culture et de la Communication a établi une convention avec l'Institut national d'études démographiques (Ined) pour réaliser une enquête, qui a abouti en 2008, sur les pratiques en vigueur dans la recherche publique : près de 2000 directeurs de laboratoires des organismes de recherche et des universités ont ainsi été interrogés. Ceux-ci reconnaissent la prépondérance de l'anglais comme langue internationale d'usage dans toutes les disciplines.

Un deuxième volet est venu compléter cette enquête en 2009. Environ 9 000 chercheurs se sont exprimés sur la place qu'occupent le français et les autres langues dans leurs travaux. Là aussi, la reconnaissance de l'anglais comme langue internationale dans les sciences exactes ou naturelles est maximale (supérieure à 70 %), mais atteint seulement 34 % dans les sciences de l'homme et de la société. Par ailleurs, 29 % des chercheurs admettent éprouver des difficultés pour l'expression écrite dans une langue qui n'est pas la leur, un pourcentage équivalent étant constaté pour l'oral ; 42 % des chercheurs déclarent éprouver des limites en anglais.

Les enseignements détaillés de cette enquête feront l'objet d'une publication.

## La publicité

Une enquête menée conjointement par l'autorité de régularisation professionnelle de la publicité (ARPP) et la délégation générale à la langue française et aux langues de France a permis de dresser un état des lieux quantitatif et qualitatif des relations entre la langue française et la publicité.

Il ressort notamment de cette enquête que l'environnement international (musique, nom de marques, de produits, noms de films, d'artistes...) peut conduire à surestimer le nombre de manquements au cadre légal, en réalité très faible. Par ailleurs, les publicités faisant un usage créatif de la langue française sont en nombre insuffisant.

## Le rapport annuel au Parlement

À l'occasion de la rédaction de ce rapport, la délégation générale à la langue française et aux langues de France saisit différents ministères et organismes impliqués dans la mise en œuvre de la politique linguistique. Ce document dresse un diagnostic sur la situation linguistique dans notre pays et apporte de nombreuses informations sur la diffusion de notre langue dans le monde. Il constitue un outil de référence pour les parlementaires ainsi que pour tous ceux qui sont intéressés par les questions relatives à l'usage et au rayonnement de la langue française ainsi qu'à la promotion du plurilinguisme.

Préfacée par le ministre de la Culture et de la Communication, l'édition 2009 du rapport s'est enrichie d'informations nouvelles, par exemple sur les stratégies linguistiques des entreprises ou encore sur l'emploi de notre langue dans le secteur des transports publics. Elle présente également un bilan détaillé de la place du français en Afrique, qu'il s'agisse de son emploi dans les organisations internationales qui y sont basées, ou de l'action de la France pour y promouvoir son usage dans la société (enseignement, formation continue, secteur culturel...).

### > Le plurilinguisme

La politique en faveur du français est indissociable de la valorisation du plurilinguisme. Notre pays a dans ce domaine joué un rôle de premier plan lors de la présidence française du Conseil de l'Union européenne au second semestre 2008, en liaison étroite avec la Commission européenne, en particulier le commissaire européen chargé du multilinguisme Léonard Orban.

Les *États généraux du multilinguisme* organisés à la Sorbonne le 26 septembre 2008 ont permis de mettre en avant un certain nombre d'enjeux dont la Commission européenne et nos partenaires en Europe se sont emparés depuis lors, notamment l'apport du multilinguisme à la compétitivité économique et l'intégration linguistique des migrants adultes. Sur ces deux questions, la DGLFLF s'est montrée en 2009 très présente au plan européen, en participant à différents forums et enceintes de discussion organisés à l'initiative de la société civile (Observatoire

européen de plurilinguisme), de réseaux culturels (Goethe Institut) ou d'organisations multilatérales (Conseil de l'Europe).

## La traduction

Le Conseil des ministres de l'Éducation, de la Jeunesse, de la Culture et de l'Audiovisuel de l'Union européenne a adopté les 20 et 21 novembre 2008 une résolution relative à une stratégie européenne en faveur du multilinguisme. Cette résolution invite en particulier les États membres et la Commission européenne à envisager (à l'horizon 2012-2013) la mise en place d'un programme européen spécifique de soutien à la traduction : celle-ci joue en effet un rôle stratégique pour le développement du dialogue interculturel en facilitant l'accès des citoyens européens aux idées, aux savoirs, ainsi qu'aux expressions artistiques et culturelles. Cette résolution était accompagnée d'une note de la Présidence qui détaillait les enjeux – économiques, sociaux, professionnels, technologiques et culturels – militant en faveur d'une telle initiative.

C'est dans ce cadre que le ministère de la Culture et de la Communication oriente son action depuis le début de l'année 2009, dans la perspective des prochaines présidences espagnole (premier semestre 2010) et belge (second semestre 2010), qui devraient se montrer sensibles à la promotion du multilinguisme.

Depuis l'automne 2009, le ministère de la Culture et de la Communication s'implique dans la concertation interministérielle destinée à préparer les négociations sur les perspectives financières de l'Union européenne pour 2014-2020, afin d'y promouvoir le projet d'un programme européen spécifique de soutien à la traduction.

La DGLFLF a apporté tout au long de l'année son soutien à des structures actives dans l'information du public à l'intérêt de la traduction : écoles, associations, collèges de traducteurs... Des aides ponctuelles ont également été apportées à quelques projets innovants dans les domaines du surtitrage et du sous-titrage : surtitrage de la tournée exceptionnelle de la Comédie française dans dix pays d'Europe centrale et orientale dans le cadre de la

Saison culturelle européenne à l'hiver 2008-2009, réflexion sur le rôle de la version originale et du sous-titrage dans l'éducation à l'image dans le cadre du festival Terra di cinema organisé en mars 2009 par le cinéma Jacques Tati à Tremblay-en-France.

Il a par ailleurs été jugé utile de mieux connaître le comportement linguistique de l'État sur l'internet : c'est la raison pour laquelle la DGLFLF a apporté son soutien à une vaste étude conduite par l'Observatoire des éditions numériques sur 1 739 sites internet des services et établissements publics de l'État afin d'y mesurer le degré de présence des langues étrangères. Les résultats obtenus conduisent à une connaissance affinée du comportement de l'État sur l'internet tant en ce qui concerne son ouverture aux autres langues que son aptitude à utiliser, en français, des créations terminologiques récentes. Le détail de cette étude, qui met en évidence les progrès qui restent à accomplir par l'administration française pour diversifier son offre linguistique, est fourni dans le Rapport sur l'emploi du français que le Gouvernement a remis le 15 septembre au Parlement.

Conformément à sa mission de sensibilisation des publics, la DGLFLF publiera début 2010 une brochure intitulée « Traduire » destinée à faire le point sur l'ensemble des enjeux liés à la traduction, dans une perspective de valorisation du plurilinguisme.

### La coopération entre langues romanes

Langues sœurs, les langues romanes disposent de sérieux atouts pour valoriser leur proximité et renforcer ainsi leur rôle en Europe et dans le monde : le bassin démographique sur lequel elles s'appuient, leur situation de contact avec d'autres langues, leur rôle privilégié dans le dialogue entre les rives de la Méditerranée...

La DGLFLF s'est impliquée dans plusieurs manifestations destinées à faire le point sur les coopérations entre les langues romanes et sur leur capacité à susciter un projet culturel et politique à base de dialogue et de solidarité entre ces langues : conférence « Langues romanes, traduction, multilinguisme et construction européenne » à l'université de philologie de Saint-Jacques de Compostelle, table ronde franco-portugaise organisée à la Maison de l'Europe à

Paris par la direction générale de la traduction de la Commission européenne sur le thème « Atouts de la coopération linguistique pour l'intégration et le rayonnement européens ».

Cette question sera aussi mise en avant lors du prochain salon Expolangues, lors d'une table ronde organisée le 4 février 2010 sur le thème « Quelles solidarités entre langues romanes ? ».

### L'intercompréhension entre langues apparentées

L'intercompréhension entre langues apparentées est une méthode de communication qui consiste à s'exprimer dans sa langue et à comprendre son interlocuteur dans la sienne. Elle distingue l'apprentissage des compétences réceptives (lire, écouter) de celui des compétences productives (parler, écrire), beaucoup plus longues à acquérir.

Un réseau universitaire de promotion de l'intercompréhension baptisé REDINTER s'est constitué : il regroupe la majorité des enseignants et chercheurs impliqués en Europe dans cet apprentissage. Ses buts sont essentiellement l'approfondissement des recherches conceptuelles et didactiques, le regroupement de tous les travaux en la matière, enfin la formation de formateurs, point de départ obligé d'une dissémination de la méthode.

Le ministère de la Culture et de la Communication (DGLFLF), membre associé de REDINTER, poursuit quant à lui la promotion de l'intercompréhension à travers des actions concrètes : diffusion d'une documentation de présentation, aide à l'édition d'un manuel actualisé d'intercompréhension Eurom 5 (apprentissage simultané du catalan, de l'espagnol, de l'italien, du français et du portugais), soutien à la mise en place de démonstrations et de stages de formation.

## Maîtrise de la langue française et action territoriale

La DGLFLF a joué un rôle de coordination des politiques de maîtrise de la langue menées par les différents services de l'État, a apporté son expertise sur un certain nombre de dossiers, notamment sur le premier niveau de qualification en français langue étrangère, sur les politiques d'intégration linguistique des migrants et sur le français comme compétence professionnelle.

### > Le diplôme initial de langue française et ses suites

Le diplôme initial de langue française (Dilf) a été institué par le décret n° 2006-1626 du 19 décembre 2006. Le contenu de ses épreuves a été fixé par un arrêté du 20 décembre 2006 publié au *Journal officiel* du 30 décembre 2006.

Ce diplôme valide un premier niveau de maîtrise du français, le niveau A1.1 du *Cadre européen commun de référence* pour les langues du Conseil de l'Europe, décrit par le Référentiel et certification (Dilf) pour les premiers acquis en français élaboré par un groupe d'experts piloté par la DGLFLF. Le Dilf est réservé aux personnes de nationalité étrangère et aux Français non-francophones âgés de 16 ans ou plus et non titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire français.

En 2008, sur 12 457 personnes présentées au Dilf, 11 122 ont été admises, soit un taux de réussite de 89,3 % ; 9 303 candidats, soit environ 75 %, sont des signataires du contrat d'accueil et d'intégration (CAI) de l'année 2007 ; les 3 154 restants sont des signataires 2008 ayant passé le Dilf au cours de cette même année.

Il convient également de relever qu'un grand nombre de régions pénitentiaires forment désormais des enseignants à ce diplôme de français langue étrangère, récemment introduit en milieu carcéral : 645 personnes détenues ont ainsi réussi le Dilf en 2008, contre 177 en 2007.

## > L'action culturelle au service de la maîtrise de la langue

La politique de contractualisation du ministère est un moyen efficace pour créer une véritable dynamique et favoriser la synergie entre les acteurs culturels et sociaux susceptibles d'œuvrer pour une meilleure maîtrise de la langue.

La DGLFLF s'investit pour que soit pris en compte l'objectif de maîtrise de la langue dans le plus grand nombre de politiques contractuelles.

À l'échelon déconcentré, les directions régionales des affaires culturelles prennent part à cette action. Une circulaire du 3 décembre 2004 signée du ministre de la Culture et de la Communication les invite « à favoriser la création de liens entre les acteurs du champ social et les institutions culturelles. »

Par ailleurs, le ministère de la Culture et de la Communication est membre du conseil d'administration de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) : la délégation générale à la langue française et aux langues de France le représente dans cette instance. Dans ce cadre, la DGLFLF soutient un certain nombre de projets conduits par l'ANLCI, notamment en matière de mutualisation et de dissémination des bonnes pratiques dans le champ de la lutte contre l'illettrisme.

Enfin, la *Semaine de la langue française* organisée au printemps autour de la Journée internationale de la Francophonie, le 20 mars, prend appui sur une sélection de dix mots, qui sert de fil rouge aux manifestations organisées durant l'opération. De nombreuses initiatives lancées par des associations et des organismes de lutte contre l'illettrisme utilisent cette sélection de dix mots comme support pédagogique afin de favoriser l'expression individuelle et l'insertion sociale et culturelle de leur public.

## > Le rôle de l'éducation populaire dans la maîtrise de la langue

Six fédérations d'éducation populaire – la Fédération française des maisons des jeunes et de la culture, la Confédération des maisons des jeunes et de la culture en France, Peuple et culture, le CIRASTI, la Fédération des centres sociaux de France et la Fédération nationale des foyers ruraux – ont décidé de chercher

ensemble comment l'éducation populaire pouvait œuvrer pour restaurer et faire vivre une pratique publique de la parole, construite et argumentée.

La méthode retenue consiste à opérer un recensement d'actions menées par ces fédérations dans six régions et se rapprochant de cet objectif, afin de les décrire, de les analyser, de les critiquer et d'en tirer des pistes de réflexion et d'action.

Ce travail doit d'abord identifier, à partir des actions analysées, les conditions nécessaires à l'exercice partagé de la parole : conditions sociales, institutionnelles, linguistiques, discursives, mais aussi conditions de lieux, d'espace, de temps et d'accompagnement. Il doit ensuite définir concrètement des méthodes d'action et des outils de formation pour les animateurs de l'éducation populaire.

Le ministère de la Culture et de la Communication soutient cette initiative, entamée en 2007, qui s'est conclue par un colloque international à Lyon les 12 et 13 décembre 2008, dont les actes ont été publiés en octobre 2009. Une troisième phase de cette action doit s'ouvrir en 2010.



# Développement et enrichissement de la langue française

## > L'activité du dispositif d'enrichissement de la langue française

Le dispositif d'enrichissement de la langue française institué par le décret du 3 juillet 1996 a pour mission essentielle de proposer des termes et expressions nouveaux pour désigner en français les concepts et réalités qui apparaissent sous des appellations étrangères, notamment dans les domaines économique, scientifique et technique. Ces termes, qui ne sont d'usage obligatoire que dans les administrations de l'État et les établissements publics, peuvent servir de référence, en particulier pour les traducteurs et les rédacteurs techniques, et contribuer ainsi au rayonnement de la francophonie.

Coordonné et animé par la délégation générale à la langue française et aux langues de France chargée d'assurer le secrétariat permanent de la Commission générale de terminologie et de néologie, le dispositif comprend, outre cette assemblée, dix-huit commissions spécialisées de terminologie et de néologie implantées dans les différents ministères, au centre d'un réseau de partenaires institutionnels incluant notamment en France l'Académie française et, dans les pays francophones, les organismes responsables de la politique linguistique.

Depuis la fin de l'année 2006, c'est M. Marc Fumaroli, de l'Académie française, qui assure la présidence de la Commission générale de terminologie et de néologie. Cette Commission, chargée de l'examen des propositions des commissions spécialisées de terminologie, s'efforce de faciliter la publication des termes recommandés, malgré l'accroissement des listes qui lui sont régulièrement proposées, en travaillant en formation plénière et en formation restreinte. Son rôle d'harmonisation au sein du dispositif s'avère particulièrement nécessaire et efficace dans un contexte technologique mondial d'une complexité croissante.

Dans ces conditions la Commission générale a publié en 2009 au *Journal officiel* 276 termes, 157 réunions du dispositif s'étant tenues durant cette période.

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre de réunions	98	118	164	159	160	157
Nombre de termes publiés au <i>Journal officiel</i>	223	325	298	317	462*	319

\* dont une liste de 194 toponymes

Le mandat de la Commission générale de terminologie est arrivé à son terme le 21 février 2009. Nommée par arrêté ministériel du 24 avril, la nouvelle Commission comprend, outre le président, les quatre membres de droit, onze personnalités qualifiées. Le 10 juin 2009, la séance inaugurale de la Commission générale renouvelée a été conclue par M<sup>me</sup> Christine Albanel, ministre de la Culture et de la Communication, qui a également reçu à cette occasion les présidents des commissions spécialisées.

### > Une large diffusion du vocabulaire recommandé

Pour assurer la diffusion du vocabulaire recommandé publié au *Journal officiel*, la délégation générale à la langue française et aux langues de France a modernisé et amélioré l'outil de diffusion par internet du vocabulaire recommandé. Le site *FranceTerme*, inauguré en mars 2008 par la ministre de la Culture et de la Communication, lors de la Semaine de la langue française, comprend, outre la base de données regroupant le vocabulaire recommandé, des rubriques destinées à un public diversifié. Ce site permet notamment de suggérer des termes ou d'être tenu informé par alerte automatique des dernières publications de la Commission générale au *Journal officiel*. Sa consultation est en augmentation régulière.

D'autre part, pour favoriser l'usage du vocabulaire recommandé, la délégation générale a poursuivi sa politique éditoriale par la diffusion de brochures diverses. Depuis 2008, notamment, elle a lancé une nouvelle publication épisodique sous forme d'un dépliant destiné à sensibiliser le grand public à la nécessité d'employer des termes français. Ces documents sont distribués gratuitement, dans les ministères, dans les manifestations auxquelles la DGLFLF participe, ou sur simple demande, en France comme à l'étranger. Ils sont liés à des enjeux d'actualité : la finance, l'audiovisuel, l'internet, le développement durable... Enfin, le Conseil supérieur de l'audiovisuel et divers partenaires institutionnels ou associations relaient cette action de diffusion auprès des journalistes et du public.

# Les langues de France

## > La nouvelle disposition constitutionnelle

La modification constitutionnelle de juillet 2008, selon laquelle « les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France » (article 75-I de la Constitution) s'est traduite par un intérêt accru porté à la pluralité des langues dans notre pays et à la nécessité d'en organiser et d'en faciliter les manifestations publiques.

Parmi les nombreuses initiatives portées par la société civile sur ces questions, il convient de retenir le *Forum des langues de France* organisé à Langon (Gironde) le 24 juillet 2009 dans le cadre du festival des Nuits atypiques. Ce forum, qui s'est tenu en présence de nombreux élus et d'organismes de promotion des langues de France, a permis de dresser un état des lieux de la politique conduite dans ce domaine par l'État et les collectivités territoriales, et de faire le point sur les principaux modes de transmission de ces langues.

Le ministère de la Culture et de la Communication (délégation générale à la langue française et aux langues de France) a, quant à lui, été invité à rassembler les éléments d'un cadre de référence relatif à l'usage des langues régionales dans un certain nombre de domaines, notamment l'enseignement, l'espace public, les médias, les expressions artistiques et culturelles et les échanges transfrontaliers.

## > L'action culturelle et éducative

Le ministère de la Culture et de la Communication a continué en 2009 à soutenir en priorité les œuvres par lesquelles les langues de France prennent corps et affirment leur vitalité, dans le théâtre, la chanson, le livre ou encore la vidéo. On peut citer comme représentatives les créations d'*Ulysse au fiume/Ulysse et le fleuve*, spectacle musical occitan-français de la compagnie Tiberghien, sur un texte de Bernard Manciet, et le festival pluridisciplinaire *Influence caraïbes* qu'organise en novembre à Paris l'association Le cri du peuple (musique, slam, lectures en créole et en français, conférences et ateliers).

Reconnue comme langue à part entière, la langue des signes française (LSF) fait l'objet d'un intérêt particulier. Plusieurs associations sont encouragées dans l'usage et dans la promotion qu'elles en font : La Bête à bon Dieu (Paris) pour son travail artistique, Tolosa 31 et Entre signe (Toulouse) pour différentes animations visant à la socialisation de la langue et à une meilleure communication entre sourds et entendants. La délégation générale à la langue française et aux langues de France est d'autre part associée au projet de « web académie de la LSF » lancé par l'Éducation nationale et destiné à combler le déficit lexical dont souffre la langue, notamment en matière éducative, au moment où son enseignement est appelé à se développer.

Enfin, il convient de saluer une initiative originale : la *Nuit des musées* 2009 (le 16 mai) comprenait un programme spécial intitulé « Un programme à écouter : les langues de France ». C'est la deuxième année consécutive que cette manifestation nationale donne à entendre une expression de la pluralité nationale, en l'occurrence à travers différentes animations, spectacles et conférences, du musée de Digne, à l'écomusée d'Ouessant et à la Cité nationale d'histoire de l'immigration.

## L'Observatoire des pratiques linguistiques

Créé en 1999 au sein de la délégation générale à la langue française, l'Observatoire des pratiques linguistiques a pour objectif de recenser, de développer et de rendre disponibles les savoirs relatifs à la situation linguistique en France, aux fins de fournir des éléments d'information utiles à l'élaboration des politiques culturelles, éducatives ou sociales. Il a également pour but de faire mieux connaître un patrimoine linguistique commun, constitué par l'ensemble des langues et des variétés linguistiques parlées en France, et qui concourt à la diversité culturelle de notre pays.

L'activité de l'Observatoire s'organise autour de quatre axes :

- > le soutien à des travaux d'étude et de recherche ;
- > la diffusion des informations recueillies auprès des spécialistes, des responsables de politiques publiques et d'un large public ;
- > l'organisation en réseau et la collaboration des équipes et centres de recherche qui travaillent sur les pratiques linguistiques en France et dans les pays francophones ;
- > la conservation, la constitution, la mise à disposition et la valorisation de corpus oraux enregistrés.

Depuis 1999, l'Observatoire a procédé à cinq appels à propositions thématiques. En dehors du cadre des appels à proposition, l'observatoire a soutenu également plusieurs projets ou programmes de recherche : notamment, en partenariat avec l'Insee et l'Ined, la conception et l'exploitation du volet linguistique de « l'enquête famille » annexée au recensement de 1999 ; ou encore un programme de recherche de l'IRD et du CNRS sur les langues de Guyane.

Depuis 2004, un des axes majeurs de l'activité de l'Observatoire a été le développement du programme *Corpus de la Parole*.

Ce programme a pour objectif la numérisation et la valorisation des corpus oraux (collections ordonnées d'enregistrements de productions linguistiques orales et multimodales réalisées par des chercheurs). Il s'agit de permettre leur conservation et leur transformation en de véritables ressources linguistiques numériques, pour la recherche en sciences humaines, l'enseignement et l'ingénierie des langues. Ce programme a permis, dans le cadre notamment du plan de numérisation du ministère de la Culture et de la Communication, de constituer et de numériser une collection de corpus oraux en français et en langues de France, mise à la disposition du public sur le site internet *Corpus de la parole*, ouvert en février 2008.

En 2009, cette priorité s'est traduite par la signature avec le CNRS d'une convention en vue de la poursuite du programme. Les actions prévues se déclinent en cinq volets :

- > maintenance et développement informatique du site *Corpus de la parole* ;
- > intégration de nouveaux corpus au site ;
- > constitution de nouveaux corpus ;
- > valorisation des corpus et développement des contenus éditoriaux du site ;
- > développement de l'interopérabilité des bases de données de grands corpus.

Ce programme permettra, non seulement le développement d'une base de données patrimoniales sur l'oral, mais aussi le développement d'outils de traitement automatique des langues et d'ingénierie linguistique.

La DGLFLF a également accordé une aide à l'université de Paris 8 pour la réalisation d'un corpus de dialogues en langue des signes française, ainsi qu'une aide à l'université d'Aston (Grande-Bretagne) pour un projet de recherche sur l'évolution du système verbal en français. Elle a également aidé un projet d'histoire sociale des

langues de France, piloté conjointement par l'université de Montpellier III et l'université de Vienne (Autriche).

La première phase d'activité de l'Observatoire a consisté à mobiliser les chercheurs et à favoriser l'émergence de réseaux. La seconde phase vise à créer des espaces nouveaux de diffusion d'information et d'échange avec les décideurs, les acteurs sociaux, les acteurs culturels soucieux de disposer de données scientifiques.

Pour cela, un bulletin, *Langues et Cité*, a été créé. En 2007, deux numéros avaient été publiés, le n° 9 sur le *romani* et le n° 10 sur *l'occitan*. En 2008, ont été publiés le n° 11 sur *l'arménien en France*, un numéro non thématique intitulé *Langues d'ici, langues d'ailleurs* (n° 12) et le n° 13 *Plurilinguisme et migration*. En 2009, après un numéro intitulé *Des hommes, des langues, des pratiques* paru au premier semestre, un numéro sur *L'arabe en France* a été publié au troisième trimestre 2009. Ce dernier numéro a rencontré un écho très favorable dans les milieux universitaires, institutionnels et politiques.

En 2006 l'Observatoire avait inauguré une collection de publications intitulée *Les cahiers de l'Observatoire des pratiques linguistiques*. Le n° 1 intitulé *Les rectifications orthographiques de 1990 : analyses des pratiques réelles en France et dans la francophonie* est paru en 2006. La collection a été relancée avec le n° 2 *Migrations et plurilinguisme en France*, paru en septembre 2008 à l'occasion des « États généraux du multilinguisme ». Un troisième numéro intitulé *Langues de France, langues en danger : aménagement et rôle des linguistes* est en préparation, sa parution est prévue pour le début de 2010.

## La sensibilisation et le développement des publics

L'action d'information, de sensibilisation, de mobilisation de l'opinion n'est pas un simple appendice à la politique en faveur de la langue française et de la diversité linguistique. Elle est une condition essentielle de sa réussite.

Trois événements désormais inscrits dans le paysage culturel de notre pays offrent une occasion privilégiée de célébrer la cause du français et du plurilinguisme.

> La Semaine de la langue française (16-23 mars 2009), le succès des « mots pour demain »

En choisissant de célébrer « des mots pour demain », le ministère de la Culture et de la Communication a placé l'édition 2009 de la *Semaine de la langue française* sous le signe de l'avenir. Les dix mots retenus (ailleurs, capteur, clair de Terre, clic, compatible, désirer, génome, pérenne, transformer, vision) reflétaient la capacité de la langue française à s'adapter aux réalités du monde de demain. Comme pour la précédente édition, ces dix mots ont été choisis en concertation avec la Belgique, le Québec, la Suisse, et l'Organisation internationale de la Francophonie.

Cette démarche conjointe témoigne d'une vision partagée du rôle de la langue française dans une société en mouvement.

L'édition 2009 de la *Semaine de la langue française*, qui s'inscrivait dans le cadre des manifestations célébrant les cinquante ans du ministère de la Culture et de la Communication, a rencontré un vif succès.

Ainsi, cette année encore, plusieurs personnalités issues d'horizons divers (littérature, journalisme, gastronomie, musique, cinéma, peinture...) ont bien voulu parrainer l'un des dix mots correspondant à leur univers personnel et livrer un témoignage sur l'écho qu'il suscite en elles.



En France, 87 villes partenaires ont participé à cette opération, en mobilisant les structures actives sur leur territoire : associations, établissements scolaires, bibliothèques, médiathèques, musées, théâtres, hôpitaux, établissements pénitentiaires...

Cette mobilisation a été particulièrement marquée dans les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes et Île-de-France. La Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, la Réunion, la Nouvelle-Calédonie et Mayotte ont également mis les « dix mots » à l'honneur à travers des manifestations originales.

Très variées, les manifestations de la *Semaine* ont pris de multiples formes afin de toucher un vaste public : installation multimédia comme à Bordeaux, concours d'art postal ou d'écriture, dictées à l'instar de la dictée des ingénieurs organisée par l'École centrale d'électronique, ateliers d'écriture ou d'expression théâtrale, colloques comme *La journée des dictionnaires* organisée par l'université de Cergy-Pontoise sur le thème « Dictionnaires et sciences », etc. Initiative originale, quatre directions régionales des affaires culturelles (Bourgogne, Picardie, Champagne-Ardenne et Rhône-Alpes) se sont unies pour soutenir une tournée de collectifs de slameurs originaires de ces quatre régions lors de Nuits du slam itinérantes. Ces spectacles étaient accompagnés d'ateliers, de tournois, de scènes ouvertes et de performances autour des « mots pour demain » qui ont conquis un public nombreux et bénéficié d'une bonne couverture médiatique.

De façon générale, les dix mots sont souvent l'occasion pour de multiples structures de réaliser un travail en profondeur tout au long de l'année visant à renforcer la maîtrise de la langue française de publics en difficulté : personnes illettrées, détenus, handicapés... Grâce au partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, les établissements scolaires français ont été associés à l'opération, pour la troisième année consécutive, par le biais d'un concours destiné à mettre en valeur la connaissance du vocabulaire par les élèves. Une centaine de projets ont été réalisés dans 19 académies de France métropolitaine et d'outre-mer et pour la première fois le concours s'est ouvert aux établissements français à l'étranger grâce à l'appui du ministère des Affaires étrangères et européennes.

Les onze prix remis par le ministre de l'Éducation nationale et le Secrétaire perpétuel de l'Académie française, à l'Institut de France, le 16 mars 2009, ont couronné des projets de grande qualité utilisant des supports très divers (court-métrage, chanson, cédérom, conte, poème, exposition...). Du lycée Louis le Grand à Paris à un établissement pénitentiaire de Marseille, la diversité des établissements lauréats est à signaler. Trois établissements français à l'étranger ont également été récompensés (lycées d'Ankara, de Londres et d'Abidjan).

Une synergie avec l'opération le *Camion des mots*, qui visite plus d'une centaine de villes en France à la demande des écoles, a été mise en place.

À l'étranger, plus de cent pays sur les cinq continents, se sont emparés des « mots pour demain » pour célébrer la langue française grâce au soutien du ministère des Affaires étrangères et européennes. De l'Afghanistan au Vanuatu, en passant par la Chine, Israël ou Madagascar, plusieurs centaines de manifestations ont ainsi été proposées par le réseau des centres culturels français, instituts français, alliances française ou lycées français à l'étranger. Parmi les opérations internationales d'envergure, la *Caravane des dix mots* – projet né du sentiment qu'un même mot, utilisé à travers le monde, exprime différents rapports aux choses ou aux hommes – a touché cette année 50 000 personnes à travers 25 pays lors d'ateliers artistiques pluridisciplinaires. Par ailleurs, chaque année une ville française et une ville québécoise partageant des racines communes, reçoivent le titre de Francovilles et s'associent pour mener conjointement des manifestations de promotion de la langue française. En 2009, Saint-Malo et Gaspé ont ainsi été mises à l'honneur.

L'ensemble des opérateurs a pu bénéficier des supports de communication édités par la délégation générale à la langue française et aux langues de France (21 000 affiches, 55 000 dépliants de présentation, 60 000 livrets des dix mots). L'exposition sur les dix mots réalisée avec CulturesFrance et les Éditions Le Robert, tirée à 800 exemplaires, a été diffusée dans les 87 « Villes partenaires » en France et dans une soixantaine de pays. Des pastilles audiovisuelles réalisées par France Télévision ont été

diffusées au moins une fois par jour sur l'ensemble des chaînes du groupe. Ces pastilles ont pu également être visionnées sur le premier site internet consacré à la langue française sur téléphonie mobile de TV5Monde (m.tv5monde.com).

Quant au site événementiel de la *Semaine de la langue française*, [www.semainelf.culture.fr](http://www.semainelf.culture.fr), il a reçu 22 600 visites en provenance de 174 pays.

Enfin, les partenaires de l'édition 2009 de la *Semaine de la langue française*, en particulier les Éditions Le Robert, France Télévision, TV5Monde, RFI, France Culture ainsi que l'Express ont contribué au retentissement national et international de cette opération.

### > *Expolangues, l'Union européenne à l'honneur*

Le salon *Expolangues* (14-17 janvier 2009), dont l'objectif est de promouvoir l'apprentissage des langues et le multilinguisme, a accueilli cette année l'Union européenne.

La délégation générale à la langue française et aux langues de France a présenté sur son stand de très nombreuses ressources destinées aux professionnels, comme au grand public, en particulier sur le sujet de la traduction. Elle a organisé une table ronde sur le thème « Multilinguisme : où va l'Europe ? », qui a permis de faire le point sur la « feuille de route » de l'Europe en matière de multilinguisme, dans le prolongement de la résolution du Conseil de l'Union européenne des 20 et 21 novembre 2008.

La délégation générale à la langue française et aux langues de France a également organisé, en collaboration avec le comité de liaison pour la promotion des migrants et des publics en difficulté d'insertion (CLP), une conférence présentant l'expérimentation d'un référentiel des compétences d'écrit au-delà du niveau A 1.1 du *Cadre européen commun de référence* pour les langues.

### > *La Journée européenne des langues (26 septembre), sous le signe de la traduction*

Publiés un an à peine après le 26 septembre 2008, les actes des *États généraux du multilinguisme* ont fait l'objet d'une large

diffusion auprès des participants et des responsables de politique linguistique.

Le ministère de la Culture et de la Communication a continué en 2009 à s'impliquer dans la célébration de cette Journée, qui constitue un moyen approprié de sensibiliser nos concitoyens aux atouts de la diversité linguistique. Dans le droit fil de la résolution du Conseil de l'Union européenne des 20 et 21 novembre 2008, l'accent a été mis cette année sur la traduction sous ses multiples facettes. Il s'agit là encore de sensibiliser le public au rôle, parfois méconnu, de la traduction dans notre société.

Cette Journée a pris place dans la *Semaine des cultures étrangères à Paris*, organisée par le Forum des instituts culturels à Paris (Ficep), qui regroupe près d'une cinquantaine de centres actifs dans la capitale. Un *Passeport pour les langues* a permis au public de bénéficier d'une initiation à quelque 50 langues proposées par une quarantaine de ces centres et instituts, du 26 septembre au 3 octobre 2009.

**Semaine de la langue française et de la francophonie  
du 20 au 27 mars 2010**

*Dis-moi dix mots,  
dans tous les sens.*

La Délégation générale à la langue française et aux langues de France (ministère de la Culture et de la Communication) organisera du 20 au 27 mars 2010 la Semaine de la langue française et de la Francophonie. Cette manifestation de sensibilisation à la langue française invite le public à jouer avec la langue, outil par excellence du lien social, de l'expression personnelle, mais aussi de l'accès à la citoyenneté et à la culture.

Les dix mots ont vocation à stimuler l'imagination et à favoriser la créativité : dix mots à écrire, à « slammer », à mettre en images, en scène ; dix mots pour jouer, pour chanter, pour découvrir... Autant d'occasions de manifester combien la langue française est riche d'innovation, de poésie, d'inventivité.

Pour 2010, les dix mots choisis, en concertation avec nos partenaires de la Francophonie, pour illustrer l'évolution de la langue sont :

**BALADEUR, CHEVAL DE TROIE, CRESCENDO,  
ESCAGASSER, GALÈRE, MENTOR, MOBILE,  
REMUE-MÉNINGES, VARIANTE, ZAPPER**

La thématique de cette année, « dans tous les sens », souligne l'enrichissement permanent d'une langue française « en mouvement » : des mots nouveaux ne cessent de s'y créer (comme **baladeur** ou **remue-méninges**), ou sont empruntés à d'autres langues (comme **crescendo**, **zapper** ou **escagasser**) ; d'autres acquièrent un sens nouveau pour exprimer des réalités nouvelles (par exemple **galère**, **mentor**, **mobile** ou **cheval de Troie**)...

Le public est ainsi convié à découvrir toutes ces **variantes** en entrant dans la « fabrique des mots », c'est-à-dire à comprendre comment les mots se façonnent, se transforment et changent de sens à travers les âges (à moins que les sens ne changent de mots...)..



**Cult**  
**URE**  
**1959**  
**2009**

## Délégation générale à la langue française et aux langues de France

6 rue des Pyramides - 75001 Paris

Téléphone : 33 (0) 1 40 15 73 00

Télécopie : 33 (0) 1 40 15 36 76

Courriel : [dglff@culture.gouv.fr](mailto:dglff@culture.gouv.fr)

Internet : [www.dglf.culture.gouv.fr](http://www.dglf.culture.gouv.fr)

ISSN imprimé : 1957-1615 ; en ligne : 1958-5217